

COMMUNE D'ISSY-L'EVEQUE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du VENDREDI 19 OCTOBRE 2012 à 20 heures

Présents : Mesdames KULIK Elisabeth – RAMEAU Annie

MM. BAUDIN François – BOUILLER Frédéric - DUCLOUX Michel - GARNIER Jean-Claude - GAUTHE Christophe - MICHAUD Daniel – NIVOT Serge – POL ROGER Gérard - VACHET Gilbert

Absents Excusés : Mesdames GRANGER Isabelle (pouvoir à Mme RAMEAU) - MM. DEFOSSE Bruno - NOEL Philippe (pouvoir à M. NIVOT)

Absente : Madame BRIET Valérie

Secrétaire de séance : Monsieur BOUILLER assisté de M. GRANGER, Secrétaire de Mairie.

Le compte-rendu de la séance du 17 juillet 2012 a été adopté à l'unanimité.

EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT –

Le Conseil Municipal

- a pris connaissance du compte-rendu de la réunion organisée sur place avec l'Architecte des Bâtiments de France et le responsable de la Direction Départementale des Territoires après le rejet de la déclaration préalable pour la création de 5 lots de terrains à bâtir "route de Grury"
- compte-tenu de cette décision, a demandé au maître d'œuvre de revoir le dossier de consultation des entreprises
- a chargé le maire de lancer l'appel à la concurrence pour l'ensemble du projet d'extension du réseau d'assainissement
- a demandé à la communauté de communes "entre Somme et Loire" de faire modifier le zonage d'assainissement de la Commune pour inclure dans la zone d'assainissement collectif les maisons du secteur du Livier dont le raccordement est prévu

REMISE EN ETAT DE L'ATELIER COMMUNAL -

Le Conseil Municipal,

- a chargé le maire d'entreprendre les démarches administratives réglementaires préalablement à la réalisation des travaux
- a chargé la commission "Travaux" de négocier avec les entreprises consultées

PROJET D'AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE -

Le Conseil Municipal,

- a été informé du blocage du dossier en raison de l'action en justice intentée dans le cadre du règlement de la succession de M. Etienne DE FELCOURT.
- considérant qu'il sera très difficile de pouvoir acquérir à l'amiable le terrain nécessaire pour agrandir le cimetière, a décidé de recourir à la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique

- dans le même temps a décidé d'engager une procédure de reprise de concessions abandonnées et a formé pour cela une commission composée de MM. MICHAUD, NIVOT et POL ROGER et de MMES KULIK et RAMEAU.

TRAVAUX DIVERS –

Le Conseil Municipal

- a accepté les devis suivants :
 - * BOIZARD et BOUILLER – Remplacement par une douche de la baignoire d'un logement de l'immeuble sis "28 route de Toulon"
 - * BOIZARD – Remplacement du receveur de douche du logement sis "4 route de Luzy"
 - * LHERMITTE et SERALU – Accès aux personnes handicapées de l'immeuble sis "3 square de Montrifaut"
- a ajourné le projet d'aménagement du sas d'entrée du logement du camping
- a donné un accord de principe au projet de remplacement des lampes des derniers points d'éclairage public vétustes

TOURISME -

Le Conseil Municipal

- a été informé par Mme KULIK, adjointe déléguée au tourisme, du bilan très satisfaisant du point info tourisme et des animations mises en place au cours des mois de juillet et août.
- Après avoir pris connaissance du bilan provisoire de la taxe de séjour pour l'année 2012 et avoir été informé des problèmes de recouvrement de cette taxe auprès de certains hébergeurs, a décidé de mettre en place une taxation d'office à compter du 1^{er} janvier 2013 pour les hébergements ne respectant pas le règlement institué en 2010.

CULTURE –

Le Conseil Municipal,

- a accepté (par 13 voix pour et 1 contre) la proposition de la société ScènEcran pour la diffusion d'un spectacle V.T.H.R. par trimestre à compter du 1^{er} janvier 2013
- a envisagé de mettre en place en 2013 un programme d'animations culturelles et a chargé M. BOUILLER, adjoint délégué à la culture, de rechercher des spectacles à des prix abordables, notamment dans le cadre du programme culturel du Pays du Charolais-Brionnais
- a chargé le maire de demander à la communauté de communes "Entre Somme et Loire" une prise en charge du financement de l'école de musique

PERSONNEL -

Le Conseil Municipal

- après avoir été informé par le maire de la prolongation de l'arrêt de travail de M. Frédéric Jacquet, a décidé de créer un contrat à durée déterminée à temps non complet pour une période maximale de 6 mois
- a accepté de prendre en charge le coût des formations CACES pour les agents amenés à conduire les engins spéciaux (tracto-pelle et tracteur attelé)
- a chargé le centre de gestion de la fonction publique territoriale de Saône-et-Loire de souscrire pour le compte de la commune un contrat d'assurance des risques statutaires du personnel territorial au terme du contrat en cours (soit le 1^{er} janvier 2014)

DECISIONS DIVERSES –

Le Conseil Municipal,

- a rejeté une demande d'aide financière d'une jeune étudiante de la commune en l'invitant à adresser sa demande au Centre Communal d'Action Sociale
- a fixé les conditions du bail de Mme COURTOIS, locataire du logement situé au dessus du bureau de Poste
- a retenu la proposition de la Caisse d'Epargne de Bourgogne-Franche Comté pour le renouvellement d'une ligne de trésorerie d'un montant de 80 000€
- a approuvé l'indemnité de sinistre versée par GROUPAMA Rhône Alpes Auvergne pour la réparation d'une vitre d'un bâtiment du camping
- a accepté de mettre gratuitement à disposition du club cyclo de BOURBON-LANCY la salle de Montrifaut pour un point de restauration dans le cadre de l'opération "Les 24 heures cyclotouristes du Téléthon"
- a accepté de prendre en charge le coût des fournitures scolaires mises à disposition des élèves du collège de Gueugnon par la communauté de communes du canton de Gueugnon et a décidé d'accorder une aide du même montant aux parents des élèves fréquentant le collège de Luzy et scolarisés précédemment à Issy-l'Evêque
- a accordé une subvention exceptionnelle de 200€ au Comité des Foires et Marchés en contrepartie de dépenses prises en charge par l'association lors du marché du 21 juillet
- a refusé une demande d'admission en non-valeur d'une créance présentée par le receveur municipal
- a ajourné la désignation des référents de la commune dans le cadre de la charte intercommunale de mise en œuvre de la politique d'accueil

COMMUNICATIONS DU MAIRE -

- Le Maire a informé les membres présents :
 - * des comptes-rendus des conseils communautaires des 23 juillet et 27 septembre
 - * d'un courrier reçu d'habitants du secteur du Glafoux faisant part de la mauvaise qualité de leurs lignes téléphoniques. Un courrier sera adressé à ce sujet à France Telecom.
 - * de la modification en cours du tracé du chemin rural des Marreurs à La Chapelle, proposée par la commune de Cuzy
 - * du projet de vente par SCIC Habitat des logements locatifs des Petites Taupières
 - * de plusieurs courriers reçus relatifs aux dysfonctionnements du camping en début d'année
 - * de diverses lettres de remerciement d'associations subventionnées
 - * de divers courriers d'administrés reçus en mairie depuis la dernière réunion

La séance a été levée à 1 heure

Vu par Nous, Maire de la Commune d'ISSY-L'EVEQUE pour être affiché le trente octobre deux mil douze à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Locales.

Le Maire,

D. MICHAUD